



Rémire-Montjoly, le 21 juillet 2016

**Police Municipale**

Téléphone : 0594 39 24 90

Télécopie : 0594 38 13 96

Courriel : pm.rm.accueil@orange.fr

**COMMUNIQUÉ N° 27/2016/PM/RM**

Tour de Guyane cycliste 2016 – XXVII édition

1<sup>ère</sup> étape à Rémire-Montjoly

\*\*\*\*\*

Le Maire de la commune de Rémire-Montjoly informe la population qu'un dispositif de circulation provisoire sera mis en place le samedi 20 août 2016 à partir de 13h00 à l'occasion du départ et de l'arrivée de la 1<sup>ère</sup> étape du Tour de Guyane, et ce jusqu'à la fin de la manifestation, conformément à l'arrêté municipal n°220-2016/PM/RM du 21 juillet 2016. Sont concernés les riverains des Résidences les Tamariniers, le Clos fleuri et du lotissement Moulin à Vent, le personnel de la station Guyane Première, les habitants des différents lotissements et Résidences situés le long de la RD2, du chemin morne coco et du Boulevard Docteur Edmard LAMA.

Il informe que de 13 heures à 14 heures, la portion de route de l'intersection RD2/Boulevard Docteur Edmard LAMA jusqu'au Lycée LAMA-PREVOT, ainsi que celle de l'Avenue Jean MICHOTTE au niveau de l'entrée du bâtiment de la Mutuelle Nationale Territoriale seront fermées à la circulation et réservée aux coureurs cyclistes.